RCS : NIMES
Code greffe : 3003

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NIMES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1998 B 01011
Numéro SIREN : 420 833 246
Nom ou dénomination : SC METHODE

Ce dépôt a été enregistré le 24/01/2018 sous le numéro de dépôt A2018/000617

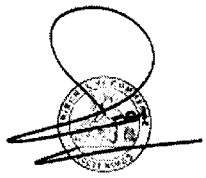
1049127

Dénomination : SC METHODE
Adresse : 850 rue Etienne Lenoir Pole Delta Littoral a 30900 Nimes -FRANCE-

n° de gestion : 1998B01011
n° d'identification : 420 833 246

n° de dépôt : A2018/000617
Date du dépôt : 24/01/2018

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 01/01/2018



1049127

98B104
AG17

SARL SC METHODE
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE au capital de 200 000 Euros
Siège social :
850, avenue Etienne Lenoir
30 900 NIMES R.C.S. NIMES 420 833 246

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 1er janvier 2018.

L'an deux mille dix huit, le 1 er janvier à 9H,

Les associés de SC METHODE, SARL au capital de deux cents mille euros, divisé en 200 000 parts sociales de 1 euro chacune, se sont réunis au siège social sur convocation de la gérance en Assemblée Générale Extraordinaire.

Ceux-ci étant présents reconnaissent avoir reçu les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967, dans les délais prévus par le dit article.

L'assemblée est présidée par le co-gérant Monsieur SEGUIN Thierry.

ETAIENT PRESENTS
- Thierry Seguin : 72 222 parts sociales numérotées de 1 à 22 957 et 45 001 à 54 544 et 90 001 à 129 721 parts.
- Dominique Chambas : 72 222 parts sociales numérotées de 22 957 à 45 000 et 54 545 à 65 000 et 129 722 à 169 444 parts.
- Jean-Michael GAY : 55 556 parts sociales numérotées de 65 001 à 90 000 et 169 445 à 200 000 parts.

Le président constate que les associés présents possèdent 200 000 parts sociales, représentant plus des trois quarts du capital social et qu'en conséquence les votes peuvent valablement être exprimés.

Lecture est donnée de l'ordre du jour inclus en ces termes dans la convocation adressée aux associés.

ORDRE DU JOUR

Résolution 1 : Nomination d'un nouveau co-gérant.
Questions diverses

Le Président met à la disposition de l'assemblée :

1° - Les statuts et la copie de convocation,
2° - Le rapport de la gérance,
3° - Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Le président déclare à l'assemblée qui lui en donne acte que les associés ont pu exercer au siège social le droit de communication qui leur est reconnu par les textes.

AL
TS M

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

- **Résolution 1 : nomination d'un nouveau co-gérant**

 Il est proposé que M. Dominique Chambas soit nommé co-gérant à partir du 1er janvier 2018 pour une durée illimitée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

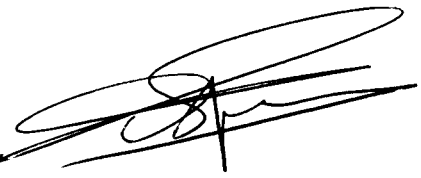
Les associés donnent tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, dépôt, et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

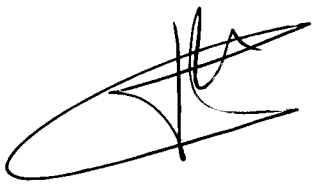
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance et par les associés présents à l'assemblée.

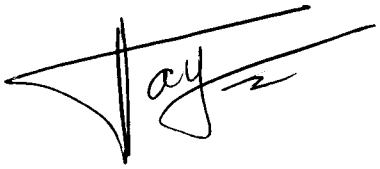
Thierry SEGUIN



Dominique CHAMBAS



Jean-Michael GAY



DC

TS